



LE FARPOPQ

LE FONDS D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE
L'ORDRE DES PHARMACIENS
DU QUÉBEC

► Rapport annuel 2014



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FARPOPQ 2014



▶ **Louise Sanscartier**
Présidente

▶ **Patrick Ouellet**
Vice-président

▶ **Claude Gagnon**
Administrateur

▶ **Gérard Guilbault**
Administrateur

▶ **Jean-Michel Lavoie**
Administrateur

▶ **Michel Rouleau**
Administrateur

▶ **Élaine Michaud**
Administratrice

▶ **Jean Vaillancourt**
Administrateur

Le Fonds a terminé son quinzième exercice financier au 31 décembre 2014 avec un excédent net de 2,3M \$. Cette excellente performance résulte d'un contrôle serré des réclamations et de rendements sur les actifs investis qui ont dépassé nos attentes.

Il s'agit d'une quatrième année de résultats positifs, ce qui permet d'améliorer la solvabilité du Fonds afin de permettre une marge de manœuvre additionnelle dans le contexte des changements évolutifs de la profession.

Les capitaux propres s'élèvent à 14,4M \$, comparativement à 11,8M \$ en 2013.

Les opérations d'assurance

Au 31 décembre 2014, le Fonds assurait 8889 pharmaciens (8643 en 2013) et 1091 sociétés (963 en 2013). Malgré le fait que la couverture d'assurance de base ait été augmentée à 2M \$ en 2013, plus du tiers des pharmaciens (3184) ont opté pour une couverture additionnelle. Les primes souscrites ont diminué, résultat de la baisse de la prime de base de 10 %.

Le Fonds a reçu 537 avis d'incident en 2014, en hausse de 14 % par rapport à 2013. Plus de 90 % de ces avis ont été transmis à titre préventifs. Cet état de fait témoigne de la confiance que nous accordent les pharmaciens, ce qui nous permet de les accompagner dans les démarches subséquentes avec le patient, désamorçant ainsi les conflits potentiels et réduisant du même coup des conséquences humaines et financières non désirées. Après deux années d'expérience exceptionnellement favorables, l'année 2014 s'est avérée plus normale au chapitre des sinistres encourus. Notre actuaire a évalué à 4M \$ le montant des provisions pour sinistres comparativement à 3,8M \$ en 2013.

Nous avons maintenu notre programme de réassurance en 2014. Nous assurons les réclamations à raison de 2M \$ par événement et de 3M \$ au cumul des sinistres de l'année. Notre niveau de capital nous permet de supporter des variations d'expérience sans pour autant nuire à notre solvabilité.

Les frais d'exploitation ont augmenté de 2,75 % à 852 000 \$ comparativement à 2013. Nous poursuivons notre programme de contrôle des coûts, faisant en sorte que le ratio des frais par rapport aux primes souscrites demeure sous la barre des 25 %.

Formé il y a maintenant deux ans, le comité regroupant des représentants de l'Ordre et du Fonds a poursuivi ses analyses des réclamations quant aux causes ainsi que la prévalence pour diverses classes de médicaments dits « à risque ». Le comité a publié trois bulletins au cours de 2014 et entend poursuivre le même objectif pour les années suivantes.

Nous avons procédé à un sondage élargi à l'automne 2014 afin de connaître le taux de satisfaction de notre clientèle quant aux produits et services que nous offrons. Plus de 25 % des pharmaciens y ont participé. Quarante-deux pour cent (98 %) de ceux-ci nous ont dit qu'ils considéraient que le Fonds était bien géré et qu'il répondait adéquatement à leurs besoins.

Les placements

Les actifs du Fonds s'élevaient à 19,6M \$, en hausse de 17 % par rapport à 2013.

Compte tenu de la forte croissance des capitaux propres, la politique de placement a été modifiée afin de limiter la proportion des actifs du Fonds investis en actions. C'est ainsi qu'une partie des capitaux propres a été versée en obligations de qualité, limitant ainsi les risques de marché et améliorant la protection du capital.

Le fonds de roulement, qui gère les liquidités courantes, a généré un rendement de 1,4 %. Quant au fonds segmenté qui gère les actifs supportant les provisions pour sinistres ainsi que les capitaux propres excédentaires, le rendement a été de 3,1 %. Le fonds de surplus a un horizon de placement à plus long terme et permet une meilleure diversification des placements en obligations ainsi qu'en actions canadiennes et étrangères. Ce fonds a obtenu un rendement de 11,36 %.

La gouvernance

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a procédé, en début d'année, à son programme triennal de surveillance des activités du Fonds. Hormis quelques recommandations relatives à la sécurité des systèmes informatiques, l'AMF nous a accordé la meilleure note d'évaluation, qui tient compte à la fois de notre position financière, de la gestion opérationnelle ainsi que de la gouvernance.

Au cours de l'année, le Conseil d'administration et ses comités se sont réunis à 15 reprises. Le Conseil s'est entre autres penché sur la révision de la politique de

placement, la révision du programme de gouvernance, la mise à jour de l'ensemble des politiques du Fonds, sur la tarification pour l'année 2015 ainsi que sur les normes de capital. Il a également suivi l'évolution de l'atteinte des objectifs du plan stratégique qui se termine à la fin de l'année 2015.

Le directeur général a annoncé son intention de prendre sa retraite à l'automne 2015. Conséquemment, le Conseil, par l'entremise de son comité de régie d'entreprise et de ressources humaines, a procédé à l'élaboration du processus de relève et constitué le comité de sélection qui siègera au premier semestre de 2015 afin d'analyser les candidatures et recommander la nomination du prochain titulaire.

Après neuf années de mandat à titre d'administrateur et de président du Conseil, M. Gaétan St-Yves a quitté le Conseil d'administration. Nul doute que M. St-Yves s'est avéré un important contributeur au succès du Fonds. Nous souhaitons la bienvenue à M^{me} Éline Michaud. En tant que pharmacienne, elle nous véhiculera les préoccupations de notre clientèle.

Qu'il nous soit permis de remercier les administrateurs pour leur dévouement ainsi que le personnel du Fonds qui œuvre à vous procurer des services de qualité.



Louise Sanscartier, ASC
Présidente du Conseil



Marcel Gagné
Directeur général

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux administrateurs du
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle
de l'Ordre des pharmaciens du Québec,**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES PHARMACIENS DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, et les états des résultats, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du Fonds d'assurance portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées

aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds d'assurance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2014, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada

Le 17 février 2015

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A110548

CERTIFICAT DE L'ACTUAIRE

J'ai évalué le passif des polices et dans l'état de la situation financière du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec au 31 décembre 2014 et sa variation dans l'état du résultat global pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

Voici les résultats de mon évaluation ainsi que les montants figurant dans l'état annuel :

PASSIF DES SINISTRES	MONTANTS INSCRITS À L'ÉTAT ANNUEL (COL. 1) (000 \$)	ESTIMATION DE L'ACTUAIRE (COL. 2) (000 \$)
(1) Sinistres et frais de règlement non payés directs	4 051 \$	4 051 \$
(2) Sinistres et frais de règlement non payés acceptés	-	-
(3) Sinistres et frais de règlement non payés bruts [(1) + (2)]	4 051 \$	4 051 \$
(4) Sommes à recouvrer des réassureurs	0 \$	0 \$
(5) Autres sommes à recouvrer	-	-
(6) Autres éléments de passif nets	-	-
(7) Sinistres et frais de règlement non payés nets	4 051 \$	4 051 \$

PASSIF DES PRIMES	MONTANTS INSCRITS À L'ÉTAT ANNUEL (COL. 1) (000 \$)	ESTIMATION DE L'ACTUAIRE (COL. 2) (000 \$)
(1) Passif des primes non gagnées brut		578 \$
(2) Passif des primes non gagnées net		569 \$
(3) Primes non gagnées brutes	922 \$	
(4) Primes non gagnées nettes	835 \$	
(5) Insuffisance de primes	0 \$	0 \$
(6) Autres éléments de passif net	-	-
(7) Frais d'acquisition reportés	-	
(8) Maximum de frais d'acquisition pouvant être reportés	266 \$	-
(9) Commissions non gagnées	-	-

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Lucas Koury, f.i.c.a., f.c.a.s.

Brossard, 4 février 2015

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
 PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
 PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
OPÉRATIONS D'ASSURANCES		
PRODUITS		
Primes souscrites	3 619 629	3 812 415
Primes cédées	(349 588)	(424 302)
Primes souscrites nettes de réassurance	3 270 041	3 388 113
Variation des primes nettes non acquises	30 887	(118 100)
Primes nettes acquises	3 300 928	3 270 013
CHARGES		
Sinistres et frais de règlement		
Sinistres et frais de règlement encourus	954 826	(11 249)
Recouvrement du réassureur	-	240 053
Sinistres et frais de règlement nets (note 10)	954 826	228 804
Frais généraux d'exploitation (annexe)	851 795	828 778
	1 806 621	1 057 582
EXCÉDENT DES OPÉRATIONS D'ASSURANCES	1 494 307	2 212 431
OPÉRATIONS DE PLACEMENTS		
Intérêts sur les actifs classés comme prêts et créances	28 219	36 434
Intérêts et amortissement de la prime sur les actifs disponibles à la vente	137 216	101 044
Distribution des fonds de placements	449 442	314 846
Gains nets réalisés sur les placements disponibles à la vente	317 519	123 929
Honoraires de gestion et de garde	(88 108)	(74 183)
	844 288	502 070
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 338 595	2 714 501

 FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
 PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
 PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	2 338 595	2 714 501
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments susceptibles d'être reclassés aux résultats		
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	655 333	692 640
Reclassement à l'état des résultats des gains nets réalisés sur les placements disponibles à la vente	(317 519)	(123 929)
	337 814	568 711
RÉSULTAT GLOBAL	2 676 409	3 283 212

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Surplus non affecté \$	Cumul des autres éléments du résultat global ¹ \$	Total \$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2013	8 193 127	293 746	8 486 873
Résultat global de l'exercice			
Excédent des produits sur les charges	2 714 501	-	2 714 501
Autres éléments du résultat global			
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	692 640	692 640
Reclassement à l'état des résultats des gains nets réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	(123 929)	(123 929)
Total du résultat global de l'exercice	2 714 501	568 711	3 283 212
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013	10 907 628	862 457	11 770 085
Résultat global de l'exercice			
Excédent des produits sur les charges	2 338 595	-	2 338 595
Autres éléments du résultat global			
Variation des gains non réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	655 333	655 333
Reclassement à l'état des résultats des gains nets réalisés sur les placements disponibles à la vente	-	(317 519)	(317 519)
Total du résultat global de l'exercice	2 338 595	337 814	2 676 409
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2014	13 246 223	1 200 271	14 446 494

¹ Éléments susceptibles d'être reclassés aux résultats

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Encaisse	128 033	135 429
Dépôt à terme (note 7)	1 000 000	2 300 000
Débiteurs (note 8)	64 125	51 776
Placements (note 9)	18 263 555	14 068 594
Frais payés d'avance	10 457	10 457
Part du réassureur dans les primes non acquises (note 11)	87 397	106 076
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 12)	11 811	20 113
	19 565 378	16 692 445
PASSIF		
Passifs relatifs aux contrats d'assurance		
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement (note 10)	4 050 753	3 801 391
Primes non acquises (note 11)	922 205	971 771
	4 972 958	4 773 162
Fournisseurs et autres créditeurs	145 926	149 198
	5 118 884	4 922 360
CAPITAUX PROPRES		
Surplus non affecté	13 246 223	10 907 628
Cumul des autres éléments du résultat global	1 200 271	862 457
	14 446 494	11 770 085
	19 565 378	16 692 445

ENGAGEMENT (note 16)

Pour le conseil d'administration :



Louise Sanscartier, présidente



Gérard Guilbault, administrateur

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS DU QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Excédent des produits sur les charges	2 338 595	2 714 501
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 302	7 966
Intérêts et distribution des fonds de placement	(614 877)	(452 324)
Gains nets réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(317 519)	(123 929)
	1 414 501	2 146 214
Variation nette des éléments hors caisse liés aux activités opérationnelles (note 6)	214 164	(774 016)
	1 628 665	1 372 198
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	(1 000 000)	(2 300 000)
Encaissement d'un dépôt à terme	2 300 000	1 400 000
Acquisition de placements	(9 420 049)	(4 497 036)
Produit de la cession de placements	6 261 599	3 869 309
Intérêts reçus	222 389	162 340
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-	8 245
	(1 636 061)	(1 357 142)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(7 396)	15 056
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	135 429	120 373
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	128 033	135 429

Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie (note 6)

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS DU QUÉBEC

Notes complémentaires aux états financiers

Au 31 décembre 2014

1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

Le 31 août 2000, l'Ordre des pharmaciens du Québec, organisme sans but lucratif, a constitué le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des pharmaciens du Québec, lequel est régi par la Loi sur les assurances. Le Fonds d'assurance est autorisé par l'Autorité des marchés financiers à souscrire de l'assurance responsabilité. Aux fins de l'impôt sur le revenu, le Fonds d'assurance fait partie de l'Ordre des pharmaciens du Québec, lequel n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'actif du Fonds d'assurance constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la corporation professionnelle et a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Le siège social du Fonds d'assurance, qui est également son seul établissement d'affaires, est situé au 1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 405, Montréal, Québec.

2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration du Fonds d'assurance aux termes de la Loi sur les assurances. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices du Fonds d'assurance à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif du Fonds d'assurance sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Aux fins de l'évaluation, les actifs et les passifs relatifs aux contrats d'assurance comprennent la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement, les primes non acquises ainsi que les parts des réassureurs dans la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement et dans les primes non acquises.

L'auditeur indépendant est nommé par le conseil d'administration de l'Ordre des pharmaciens du Québec. Sa mission consiste à effectuer un audit indépendant et objectif des états financiers, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et à faire rapport aux membres de la présentation d'une image fidèle des états financiers du Fonds d'assurance, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur le passif des polices du Fonds d'assurance. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été approuvés par le conseil d'administration le 17 février 2015.

Base d'évaluation

Les états financiers du Fonds d'assurance ont été établis selon l'hypothèse de la continuité des activités et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente évalués à la juste valeur.

Monnaie fonctionnelle et de présentation

La monnaie fonctionnelle du Fonds d'assurance est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds d'assurance exerce ses activités, laquelle est la monnaie de présentation.

Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans la note 9 – Placements, et ont trait à la dépréciation des placements disponibles à la vente.

Les estimations qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 9 – Placements ;
- Note 10 – Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par le Fonds d'assurance sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celui-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario. Le Fonds d'assurance détermine le caractère significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques de chaque contrat type.

Comptabilisation des produits

Les primes sont acquises au prorata de la période de couverture des polices d'assurance. Les primes sont comptabilisées en tant que primes à recevoir et primes non acquises à la date de prise d'effet du contrat. La couverture d'assurance s'étend du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante. Les primes non acquises inscrites à l'état de l'évolution de la situation financière représentent la partie qui a trait à la durée non expirée des polices en cours.

Les produits de placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, plus spécifiquement, de la façon suivante :

- Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- Les distributions provenant des fonds de placements sont comptabilisées lors de leur déclaration.

Réassurance

Le traité de réassurance, transférant un risque d'assurance significatif, relève de l'IFRS 4 – Contrats d'assurance en tant que traité de réassurance détenu. Les cessions en réassurance sont enregistrées conformément aux termes du traité. Les actifs au titre des cessions en réassurance sont présentés séparément des passifs d'assurance correspondants. De même, les produits et les charges provenant des contrats de réassurance ne sont pas compensés par les produits et les charges des contrats d'assurance liés.

Part du réassureur dans la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement

Le Fonds d'assurance présente à l'actif la part du réassureur dans la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance. Ce montant de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres non réglés et des frais de règlement est comptabilisé à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif connexe.

Part du réassureur dans les primes non acquises

La part du réassureur dans les primes non acquises est comptabilisée à titre d'élément d'actif selon des principes compatibles avec la méthode utilisée par le Fonds d'assurance pour déterminer le passif lié aux primes non acquises.

Dépréciation

Les actifs de réassurance font l'objet de tests de dépréciation et des pertes de valeur sont enregistrées, si nécessaire. Le cas échéant, le Fonds d'assurance rassemble les preuves objectives de perte de valeur et comptabilise les réductions de valeur selon les mêmes procédures que celles adoptées pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, lorsque le Fonds d'assurance devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à l'expiration ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Prêts et créances ;
- Autres passifs financiers.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés aux résultats sont présentés dans les opérations de placements, à l'exception de la perte de valeur sur les débiteurs, s'il y a lieu, qui est présentée dans les frais généraux d'exploitation.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans une autre catégorie d'actifs financiers. Les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés dans l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une perte de valeur, le gain ou la perte cumulé, ou la perte de valeur comptabilisée au résultat global, est alors reclassé au poste « Gains nets réalisés (pertes nettes réalisées) sur les placements disponibles à la vente » à l'état des résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

L'encaisse, les dépôts à terme, les intérêts courus et les primes à recevoir sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs, s'il y a lieu, sont comptabilisés aux résultats.

Autres passifs financiers

Les fournisseurs et autres créateurs sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

L'existence de cotations publiées sur un marché actif constitue la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations et des fonds est basée sur leur cours acheteur à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

Dépréciation des actifs financiers

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé au résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise en résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises dans le résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

	TAUX
Équipement informatique	33 %
Mobilier de bureau	10 %
Logiciels	33 %

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Dépréciation d'actifs non financiers

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles est revue à chaque fin d'exercice afin de déterminer s'il existe des indications qu'un actif a subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sa vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer sa valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de ces actifs. Une perte de valeur doit se calculer comme le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif à long terme sur sa valeur recouvrable.

Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement

Le Fonds d'assurance présente au passif la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement afin d'indiquer les obligations envers les titulaires de police. Cette provision constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la fin d'exercice, peu importe qu'ils aient été déclarés ou non au Fonds d'assurance. Puisque cette provision est nécessairement fondée sur des estimations, la valeur finale peut être différente des estimations.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La provision pour sinistres non réglés et frais de règlement est d'abord établie au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres déclarés tardivement, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement est actualisée en utilisant un taux qui reflète le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents. Les méthodes établies pour les estimations, telles qu'elles sont indiquées à la note 10, sont périodiquement révisées et mises à jour, et tous les ajustements sont reflétés dans les résultats de l'exercice.

Primes non acquises

Les primes non acquises inscrites à l'état de la situation financière représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restant à couvrir après la fin de l'exercice.

Test de suffisance des passifs

Le Fonds d'assurance vérifie à chaque fin d'exercice la suffisance des primes non acquises. Il y a insuffisance de passifs si les primes non acquises sont réputées insuffisantes pour couvrir les coûts futurs estimés non actualisés liés à la tranche non échue des contrats d'assurance souscrits. Les insuffisances éventuelles sont intégralement et immédiatement comptabilisées au passif et en résultat en constatant une charge complémentaire.

Location

Tous les contrats de location sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

L'International Financial Reporting Interpretation Committee et l'International Accounting Standards Board (IASB) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1^{er} janvier 2014. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur le résultat global et l'état de la situation financière du Fonds d'assurance, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

Nouvelles normes comptables appliquées

IAS 36 – Dépréciation d'actifs

En mai 2013, l'IASB a publié un amendement à l'IAS 36 – Dépréciation d'actifs qui propose d'ajouter de l'information additionnelle à fournir sur la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans le cas où cette dernière est fondée sur la juste valeur, diminuée des coûts de sortie. Cet amendement clarifie également l'information à fournir sur cette valeur recouvrable à la suite de l'application de l'IFRS 13 – Évaluation de la juste valeur. Le Fonds d'assurance a évalué que cet amendement n'a aucune incidence sur ses résultats, compte tenu qu'il porte uniquement sur les informations à fournir.

IFRIC 21 – Droits ou taxes

En mai 2013, l'IASB a publié IFRIC 21 – Droits ou taxes qui porte sur le moment de la comptabilisation du passif selon IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels relativement au paiement d'un droit ou d'une taxe. L'application de l'interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers du Fonds d'assurance.

Nouvelles normes comptables futures

IFRS 9 – Instruments financiers

Cette norme, rédigée dans le cadre du projet de remplacement de l'IAS 39 – Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation, a été publiée en plusieurs phases. Elle s'appliquera rétrospectivement aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette norme aborde la classification et l'évaluation des actifs financiers et remplace les catégories de classification et d'évaluation de l'IAS 39 par un nouveau modèle mixte ne comportant que deux catégories, soit au coût amorti ou à la juste valeur. L'IFRS 9 remplace aussi les modèles d'évaluation des instruments de capitaux propres et ces instruments doivent être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global. Le Fonds d'assurance n'a pas encore évalué les impacts de cette norme sur ses états financiers.

6. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'autres éléments d'actif et de passif se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Primes à recevoir	(1 039)	925
Taxes de vente à recevoir	-	11 325
Part du réassureur dans la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	-	240 053
Part du réassureur dans les primes non acquises	18 679	(11 198)
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	249 362	(1 169 537)
Primes non acquises	(49 566)	129 298
Fournisseurs et autres créiteurs	(3 272)	25 118
	214 164	(774 016)
Transaction sans incidence sur la trésorerie		
Acquisition de fonds de placements à même les distributions réinvesties	449 442	314 846

7. DÉPÔT À TERME

	2014 \$	2013 \$
Dépôt à terme, taux d'intérêt de 1,4 % (2013 - 1,25 %), échéant en avril 2015	1 000 000	2 300 000

8. DÉBITEURS

	2014 \$	2013 \$
Primes à recevoir	6 977	5 938
Intérêts courus	57 148	45 838
	64 125	51 776

Le Fonds d'assurance s'attend à recouvrer la totalité des débiteurs au plus tard dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

9. PLACEMENTS

	2014 \$	2013 \$
Fonds d'appariement		
Obligations		
Gouvernement provincial	4 429 944	3 165 153
Municipalités et sociétés – titres canadiens	3 726 410	1 010 555
Fonds de marché monétaire	233 723	361 468
	8 390 077	4 537 176
Fonds de surplus		
Fonds d'obligations	3 996 072	3 970 408
Fonds d'actions	5 454 389	5 104 616
Fonds de marché monétaire	423 017	456 394
	9 873 478	9 531 418
	18 263 555	14 068 594

Le Fonds d'assurance examine trimestriellement son portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente afin de déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée à l'état des résultats. Pour ce faire, le Fonds d'assurance doit faire preuve de jugement quant à savoir s'il existe une indication objective de dépréciation, qui inclut, entre autres, des événements comme une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un instrument de capitaux propres en deçà de son coût, les difficultés financières, la faillite probable ou la restructuration financière d'un émetteur, une défaillance, un changement de statut défavorable ou des concessions à l'égard de paiements, des baisses mesurables des flux de trésorerie futurs estimés provenant des actifs, et la détérioration de conditions économiques corrélées. Afin de déterminer ces critères, le Fonds d'assurance s'est basé sur les mouvements historiques des prix dans son portefeuille et la durée à laquelle la juste valeur était inférieure au coût d'acquisition.

10. PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres non réglés et frais de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres.

Méthode de détermination des provisions

Les méthodologies utilisées pour établir la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent et sont :

- La méthode du coût initial attendu qui suppose que le coût ultime des sinistres et frais de règlement externes est indépendant des résultats obtenus à ce jour. L'hypothèse sous-jacente est que l'expérience ultime se développera selon l'estimation initiale projetée par l'actuaire désigné. Cette méthode est pertinente dans les cas où peu d'information est disponible sur l'expérience à jour. L'actuaire désigné considère cette approche dans la sélection de la provision pour sinistres subis mais non déclarés pour les plus récentes périodes ;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson qui suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

Il est à noter que le passif des sinistres inclut une provision pour frais externes de règlement.

L'estimation de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres ;
- Le taux d'actualisation ;
- Les marges pour écart défavorable.

10. PROVISION POUR SINISTRES NON RÉGLÉS ET FRAIS DE RÉGLEMENT (suite)

Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour démontrer les répercussions sur le résultat net et les capitaux propres.

Facteur de sensibilité	Changements apportés aux hypothèses	Augmentation du facteur \$	Diminution du facteur \$
Matérialisation des sinistres	+1 %	(35 639)	35 639
Taux de rendement utilisé	+1 %	114 907	(120 999)

Le taux d'actualisation utilisé par l'actuaire est de 1,35 % (2013 - 1,5 %).

Une baisse ou une hausse du taux d'intérêt n'aurait par contre qu'un effet non significatif sur les capitaux propres, car l'effet de la hausse ou de la baisse du taux d'intérêt sur l'excédent des produits sur les charges serait accompagné d'une variation inverse d'un montant similaire de la variation de la juste valeur des placements du fonds d'appariement présentée à l'état de l'évolution des capitaux propres.

Les hypothèses utilisées pour établir la provision pour sinistres non payés et frais de règlement sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Rapprochement de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement

a) L'évolution de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement inscrite à l'état de la situation financière de l'exercice terminé le 31 décembre et son incidence sur les sinistres et frais de règlement pour l'exercice s'établissent comme suit :

	2014 \$			2013 \$		
	Contrats d'assurance	Réassurance	Net	Contrats d'assurance	Réassurance	Net
SOLDE, début de l'exercice	3 801 391	-	3 801 391	4 970 928	(240 053)	4 730 875
Augmentation (diminution) des pertes et frais estimatifs dans le cas des sinistres subis au cours des exercices précédents	(742 701)	-	(742 701)	(1 833 419)	240 053	(1 593 366)
Pertes et frais relatifs aux sinistres subis durant l'exercice en cours	1 697 527	-	1 697 527	1 822 170	-	1 822 170
Sinistres et frais de règlement nets	954 826	-	954 826	(11 249)	240 053	228 804
Recouvrements reçus (sommes versées) à l'égard des sinistres subis						
Durant l'exercice en cours	(181 128)	-	(181 128)	(98 427)	-	(98 427)
Au cours des exercices précédents	(524 336)	-	(524 336)	(1 059 861)	-	(1 059 861)
	(705 464)	-	(705 464)	(1 158 288)	-	(1 158 288)
SOLDE, fin de l'exercice	4 050 753	-	4 050 753	3 801 391	-	3 801 391

b) Le tableau suivant résume la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement ainsi que la part du réassureur :

	2014 \$			2013 \$		
	Contrats d'assurance	Réassurance	Net	Contrats d'assurance	Réassurance	Net
Provision pour cas	1 452 695	-	1 452 695	900 187	-	900 187
Provision pour sinistres non déclarés						
Provision	2 255 108	-	2 255 108	2 600 394	-	2 600 394
Effet de l'actualisation	(120 525)	-	(120 525)	(136 763)	-	(136 763)
Effet des marges pour écart défavorable	463 475	-	463 475	437 573	-	437 573
	4 050 753	-	4 050 753	3 801 391	-	3 801 391

11. PRIMES NON ACQUISES

	2014 \$			2013 \$		
	Contrats d'assurance	Réassurance	Net	Contrats d'assurance	Réassurance	Net
SOLDE, début de l'exercice	971 771	106 076	865 695	842 473	94 878	747 595
Primes souscrites	3 619 629	349 588	3 270 041	3 812 415	424 302	3 388 113
	4 591 400	455 664	4 135 736	4 654 888	519 180	4 135 708
Primes acquise au cours de l'exercice	3 669 195	368 267	3 300 928	3 683 117	413 104	3 270 013
SOLDE, fin de l'exercice	922 205	87 397	834 808	971 771	106 076	865 695

Les tests de suffisance de passifs effectués à la fin de la période de présentation de l'information financière n'ont résulté dans la comptabilisation d'aucun passif additionnel pour les exercices terminés les 31 décembre 2014 et 2013.

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Équipement informatique \$	Mobilier de bureau \$	Système téléphonique \$	Logiciels \$	Total \$
Coût	7 603	42 865	7 902	-	58 370
Amortissement cumulé	(3 801)	(26 833)	(7 902)	-	(38 536)
SOLDE au 31 décembre 2012	3 802	16 032	-	-	19 834
Acquisition	-	-	-	8 245	8 245
Amortissement	(2 535)	(4 286)	-	(1 145)	(7 966)
Total des changements	(2 535)	(4 286)	-	7 100	279
Coût	7 603	42 865	7 902	8 245	66 615
Amortissement cumulé	(6 336)	(31 119)	(7 902)	(1 145)	(46 502)
SOLDE au 31 décembre 2013	1 267	11 746	-	7 100	20 113
Acquisition	-	-	-	-	-
Amortissement	(1 267)	(4 287)	-	(2 748)	(8 302)
Total des changements	(1 267)	(4 287)	-	(2 748)	(8 302)
Coût	7 603	42 865	7 902	8 245	66 615
Amortissement cumulé	(7 603)	(35 406)	(7 902)	(3 893)	(54 804)
SOLDE au 31 décembre 2014	-	7 459	-	4 352	11 811

13. GESTION DU CAPITAL

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Fonds d'assurance poursuit des objectifs de saine capitalisation et de bonne solvabilité afin d'assurer la protection du capital, de respecter les exigences établies par l'organisme qui régit ses activités (AMF) et de favoriser son développement et sa croissance. Le Fonds d'assurance ne peut lever rapidement du capital autrement que par voie de cotisation auprès de ses assurés.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assurances, prépare annuellement une étude sur la situation financière du Fonds d'assurance. À cette occasion, il effectue un examen dynamique de suffisance du capital (EDSC), dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital du Fonds d'assurance malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

Selon la Loi sur les assurances, le Fonds d'assurance doit maintenir un montant minimal d'excédent du capital disponible sur le surplus requis.

	2014 \$	2013 \$
Capital requis en vertu de la Loi sur les assurances	1 796 000	1 630 000
Capital disponible	14 446 000	11 769 000
Excédent du capital disponible sur le surplus requis	12 650 000	10 139 000

Le Fonds d'assurance est soumis aux exigences de l'AMF. L'AMF a émis une directive concernant un test du capital minimal (TCM). Elle exige que chaque assureur établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et le justifie auprès de l'AMF. Le niveau cible a été fixé à 290 % par la direction du Fonds d'assurance et approuvé par l'AMF. Le Fonds d'assurance produit ce test trimestriellement.

Pendant l'exercice, le Fonds d'assurance a respecté les exigences de montant minimal d'excédent et de TCM.

Le Fonds d'assurance s'est doté d'une politique de gestion interne concernant sa solvabilité en fixant entre 380 % et 660 % son ratio de capital visé. L'analyse de ce ratio est faite trimestriellement.

	2014 %	2013 %
Ratio de capital	804	722

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques d'assurance et des risques financiers

Le Fonds d'assurance est exposé à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement. La gestion des risques est effectuée par la direction du Fonds d'assurance par l'entremise du comité d'audit, dont la mission est, entre autres, de déterminer les principaux risques du Fonds d'assurance et de mettre en place des politiques et des procédures pertinentes pour les gérer de façon proactive et intégrée. Le conseil d'administration est régulièrement informé des changements dans les risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

En matière de gestion financière, une politique de placement a été approuvée par le conseil d'administration et est mise à jour sur une base régulière. Son objectif est d'encadrer la prise de décision du gestionnaire en matière de placement. Le Fonds d'assurance ne conclut pas de contrat visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives. Les procédures de contrôle découlant de cette politique assurent une saine gestion des risques liés aux placements.

Risques d'assurance

Les risques les plus importants que le Fonds d'assurance doit gérer concernant les contrats d'assurance sont les suivants :

Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Il s'agit du risque que l'ensemble des primes soit insuffisant pour payer l'ensemble des sinistres. Ce risque est accru du fait de l'amplitude des risques couverts par rapport aux primes souscrites.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux pratiques de gestion et aux règlements qui s'appliquent, en tenant compte de la tolérance au risque et des normes de souscription du Fonds d'assurance, lesquelles sont endossées par son réassureur.

Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

Afin de réduire ce risque, le Fonds d'assurance a conclu un traité de réassurance où le réassureur s'engage, par période annuelle et pour l'ensemble des assurés, à assumer tous les montants payés en frais et indemnités jusqu'à concurrence de 10 000 000 \$ en excédent des rétentions suivantes :

- Volet A : jusqu'à un maximum de 2 000 000 \$ par réclamation pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes ;
- Volet B : jusqu'à concurrence de 3 000 000 \$ pour la somme des indemnités, intérêts, frais légaux et frais de règlement externes et internes encourus pour l'ensemble des réclamations par période d'assurance.

L'assurance responsabilité civile professionnelle est obligatoire pour les pharmaciens membres de l'Ordre et les sociétés à responsabilité limitée (SARL) enregistrées pour une limite minimale de 2 000 000 \$ par réclamation et de 2 000 000 \$ par période d'assurance pour les pharmaciens membres.

Cette limite peut être augmentée volontairement à la discrétion de chacun des membres jusqu'à 5 000 000 \$ par réclamation et par période d'assurance.

Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler soit du défaut du réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché, qui feraient en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes du contrat ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

Si le Fonds d'assurance ne réussit pas à atténuer ce risque au moyen d'un contrat de réassurance, il pourrait envisager de modifier les protections offertes ou les primes souscrites afin de limiter ce risque.

Risque réglementaire

Le Fonds d'assurance collabore étroitement avec les organismes de réglementation et se tient au fait de l'évolution des lois et des règlements afin d'évaluer l'incidence sur sa capacité à répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations. Une veille législative est effectuée régulièrement sur la base de la politique de conformité.

Développement des sinistres

Le Fonds d'assurance est exposé au risque que la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement figurant à l'état de la situation financière soit éventuellement insuffisante. Le Fonds d'assurance a recours aux services d'un actuaire externe pour évaluer cette provision.

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Le tableau de développement des sinistres suivant présente l'évolution des provisions pour sinistres non réglés et frais de règlement par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2014, le développement des sinistres est le suivant :

	2007 \$	2008 \$	2009 \$	2010 \$	2011 \$	2012 \$	2013 \$	2014 \$	Total
BRUT ET NET									
Estimation des sinistres encourus ultimes*									
À la fin de l'exercice de souscription*	1 182 383	1 199 319	1 189 120	1 402 136	1 614 016	1 826 886	1 879 577	1 740 326	1 740 326
Un an après	1 161 525	1 208 897	2 032 604	1 289 753	1 059 659	1 473 011	2 051 000		2 051 000
Deux ans après	967 880	892 756	2 073 106	1 031 389	641 681	897 745			897 745
Trois ans après	1 024 885	633 444	1 980 579	816 820	351 760				351 760
Quatre ans après	947 750	551 785	1 295 359	787 552					787 552
Cinq ans après	903 880	547 776	1 343 278						1 343 278
Six ans après	850 918	535 342							535 342
Sept ans après	781 623								781 623
									8 488 626
Sinistres payés									(4 317 348)
Effet de l'actualisation									(120 525)
									4 050 753

* L'estimation des sinistres encourus ultimes comprend les indemnités, les frais de règlement et les marges pour écart défavorable.

Risques financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds d'assurance est exposé aux risques de crédit, de liquidité et de marché. Plusieurs politiques et procédures ont été établies afin de gérer efficacement ces risques. Notamment, le conseil d'administration a adopté le Programme de gouvernance établi en conformité avec les lignes directrices de l'AMF.

Le conseil d'administration et ses comités sont régulièrement informés par la direction des changements dans les risques auxquels le Fonds d'assurance fait face ainsi que des politiques et plans d'action mis en place pour les contrôler.

Le Fonds d'assurance dispose d'une politique de placement, approuvée par le conseil d'administration, visant l'optimisation du rendement des actifs financiers compte tenu des risques qu'il est prêt à assumer.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il constitue un risque auquel le Fonds d'assurance est exposé et provient de l'encaisse, des dépôts à terme et du portefeuille de placements en obligations, indirectement du portefeuille de placements dans les fonds, et des sommes à recevoir du réassureur.

L'encaisse et les dépôts à terme sont détenus auprès de grandes banques à charte canadiennes dont la notation de crédit est de bonne qualité afin de diminuer le risque de crédit associé à ces crédits.

Le solde des primes à recevoir des assurés est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition du Fonds d'assurance aux créances douteuses n'est pas importante.

Pour diminuer le risque de crédit lié aux placements, le Fonds d'assurance investit principalement au Canada dans des obligations de sociétés ayant une cote au moins égale à « A » selon une agence de notation reconnue ainsi que dans des obligations fédérales, provinciales et municipales.

La valeur à l'état de la situation financière des actifs financiers du Fonds d'assurance exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel le Fonds d'assurance est exposé.

Au 31 décembre 2014, aucun des actifs financiers exposés au risque de crédit n'est en souffrance ou déprécié. De plus, le Fonds d'assurance estime, à cette date, que la qualité de crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance est bonne.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que le Fonds d'assurance ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. La gestion de ce risque s'effectue au moyen d'un appariement strict des éléments d'actif avec les engagements financiers et d'une gestion rigoureuse de la trésorerie. Par ailleurs, afin de maintenir un niveau approprié de liquidités, le Fonds d'assurance s'assure qu'une bonne proportion de ses éléments d'actif est détenue dans des titres facilement négociables.

Le tableau suivant présente les montants des échéances des flux monétaires liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant ces passifs. Les obligations ont été présentées selon l'échéance de l'instrument financier bien qu'elles demeurent disponibles à la vente.

				2014
	Moins d'un an \$	Un à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
PASSIFS				
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	935 777	2 702 249	412 727	4 050 753
Fournisseurs et autres créiteurs	145 926	-	-	145 926
	1 081 703	2 702 249	412 727	4 196 679
ACTIFS SUPPORTANT LES PASSIFS				
Encaisse	128 033	-	-	128 033
Dépôt à terme	1 000 000	-	-	1 000 000
Placements – Fonds d'appariement	739 784	7 375 307	274 986	8 390 077
	1 867 817	7 375 307	274 986	9 518 110

				2013
	Moins d'un an \$	Un à cinq ans \$	Plus de cinq ans \$	Total \$
PASSIFS				
Provision pour sinistres non réglés et frais de règlement	718 673	2 654 995	427 723	3 801 391
Fournisseurs et autres créiteurs	149 198	-	-	149 198
	867 871	2 654 995	427 723	3 950 589
ACTIFS SUPPORTANT LES PASSIFS				
Encaisse	135 429	-	-	135 429
Dépôt à terme	2 300 000	-	-	2 300 000
Placements – Fonds d'appariement	559 676	3 905 949	71 551	4 537 176
	2 995 105	3 905 949	71 551	6 972 605

14. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation des facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur des actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente. Ces derniers sont surtout sensibles à une variation des taux d'intérêt du marché obligataire et à la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers cotés. Ce risque est géré en répartissant les instruments financiers dans plusieurs catégories et en diversifiant les secteurs d'activité économique et géographique.

- Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours en monnaie étrangère. Le Fonds d'assurance ne détient aucun placement libellé en monnaie étrangère et, de ce fait, n'est pas exposé au risque de change.

- Risque de concentration

Le risque de concentration survient lorsque des investissements sont faits avec une entité ou des entités ayant des caractéristiques semblables. Le Fonds d'assurance gère le risque de concentration en exigeant une diversification prudente des portefeuilles et en établissant une politique de placement approuvée par le conseil d'administration, laquelle est revue et mise à jour régulièrement.

- Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les dépôts à terme ainsi que les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Fonds d'assurance au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les placements dans les fonds d'obligations exposent le Fonds d'assurance au risque de taux d'intérêt.

Le taux de rendement effectif pondéré de l'encaisse et des dépôts à terme est de 1,4 % (2013 - 1,25 %).

- Fonds d'appariement

Toutes les variables restant constantes, une baisse du taux d'intérêt de 1 % représenterait une hausse approximative de la juste valeur des placements du fonds d'appariement et des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des capitaux propres de 216 100 \$ (2013 - 122 000 \$). Cette baisse du taux d'intérêt de 1 % représenterait une hausse similaire de la provision pour sinistres non réglés et frais de règlement et une baisse similaire de l'excédent des produits sur les charges. L'effet net sur les capitaux propres serait non significatif.

- Fonds de surplus

Toutes les variables restant constantes, une baisse du taux d'intérêt de 1 % représenterait une hausse approximative de la juste valeur des placements du fonds de surplus et des gains latents (pertes latentes) sur les placements disponibles à la vente à l'état de l'évolution des capitaux propres de 260 200 \$ (2013 - 270 100 \$).

Une hausse du taux d'intérêt aurait une incidence similaire, mais dans le sens inverse. Ces changements de taux d'intérêt sont considérés comme probables selon l'observation des conditions de marché courantes.

- Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le Fonds d'assurance est exposé à ce risque en raison de ses placements dans des fonds d'actions. Dans l'hypothèse où le prix des actions composant les fonds d'actions augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total et le résultat global du Fonds d'assurance augmenteraient ou diminueraient de 545 500 \$ (2013 - 510 500 \$).

Placements disponibles à la vente

L'échéancier des placements, sauf pour les fonds qui n'ont pas d'échéance spécifique, se répartit comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Fonds d'appariement		
Obligations		
Gouvernements provinciaux		
Moins d'un an	218 391	-
De un à cinq ans	4 211 553	3 165 153
Municipalités et sociétés – titres canadiens		
Moins d'un an	287 670	198 208
De un à cinq ans	3 163 754	740 796
Plus de cinq ans	274 986	71 551
	8 156 354	4 175 708

15. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, le Fonds d'assurance utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

- Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix d'instruments semblables cotés sur des marchés actifs, à des prix d'instruments identiques ou semblables cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation qui sont observables pour l'instrument évalué et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien ;
- Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas une indication du risque associé au placement dans les titres. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente cette hiérarchie :

	2014			
	Évaluation de la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligations	4 429 944	3 726 410	-	8 156 354
Fonds				
Marché monétaire	656 740	-	-	656 740
Actions	5 454 389	-	-	5 454 389
Obligations	3 996 072	-	-	3 996 072
	14 537 145	3 726 410	-	18 263 555

	2013			
	Évaluation de la juste valeur			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Obligations	3 165 153	1 010 555	-	4 175 708
Fonds				
Marché monétaire	817 862	-	-	817 862
Actions	5 104 616	-	-	5 104 616
Obligations	3 970 408	-	-	3 970 408
	13 058 039	1 010 555	-	14 068 594

16. ENGAGEMENT

Le Fonds d'assurance s'est engagé par contrat jusqu'en octobre 2016 pour la location de bureaux. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 146 128 \$. Le solde des paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2015	79 706 \$
2016	66 422 \$

17. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées au Fonds d'assurance comprennent l'Ordre des pharmaciens du Québec ainsi que les principaux dirigeants.

Les principales transactions entre parties liées, conclues dans le cours normal des activités du Fonds d'assurance, sont les suivantes :

	2014	2013
	\$	\$
Frais généraux d'exploitation	27 661	28 327

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	2014	2013
	\$	\$
Avantages à court terme	390 773	386 600

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES
PHARMACIENS DU QUÉBEC

ANNEXE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
FRAIS GÉNÉRAUX D'EXPLOITATION		
Salaires et charges sociales	699 260	667 573
Assurances, taxes et permis	25 648	25 850
Conseil d'administration et comités		
Rémunération	72 547	77 934
Frais de déplacement	25 138	18 687
Frais de bureau	68 061	56 894
Frais de déplacement et de représentation	4 189	5 187
Frais de location	82 784	80 905
Formation et associations professionnelles	6 568	5 715
Honoraires informatiques	24 010	19 624
Sensibilisation et communications	23 167	24 936
Services professionnels	125 092	99 836
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8 302	7 966
	1 164 766	1 091 107
Frais alloués aux sinistres et frais de règlement	(312 971)	(262 329)
	851 795	828 778



Production du rapport annuel

Coordination :

Service des communications

Conception et réalisation graphique :

Oblik Communication-design – oblik.ca

Révision linguistique :

Isabelle Roy

Photos :

Paul Ducharme

Impression :

Graphiscan Montréal

Dépôt légal : 2^e trimestre 2015

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 0849-469X (imprimé)

ISSN 1923-4295 (PDF)



ORDRE DES **PHARMACIENS** DU QUÉBEC

Présent pour vous

Ordre des pharmaciens du Québec
266, rue Notre-Dame Ouest, bureau 301
Montréal (QC) H2Y 1T6
Téléphone: 514 284-9588
Numéro sans frais: 1 800 363-0324
Télécopieur: 514 284-3420
ordrepharm@opq.org
www.opq.org